

## AVIS PUBLIC

### ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2021-497 PROJET D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC AVEC PROTECTION INCENDIE – PHASE II

#### AVIS PUBLIC est donné par le soussigné QUE :

Le Conseil municipal de la Ville de Léry a, lors de la séance extraordinaire tenue le 22 septembre 2021, adopté le règlement d'emprunt numéro 2021-497.

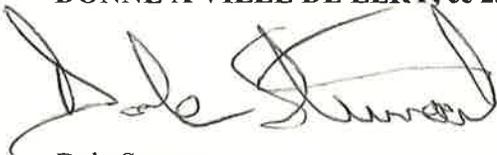
Ce règlement a pour objet de décréter une dépense et un emprunt de 40 525 000 \$ pour effectuer ou faire effectuer tous les travaux nécessaires aux fins de l'installation de conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc avec protection incendie (secteur Phase II), l'interception et le traitement des eaux usées provenant de ces conduites, la construction d'un réservoir d'eau potable et d'un poste de surpression et pour la confection des plans et devis définitifs pour l'exécution de ses travaux.

En vertu de l'article 556 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), ce règlement d'emprunt dont au moins 50% de la dépense prévue fait l'objet d'une subvention dont le versement est assuré par le gouvernement ou par l'un de ses ministres ou organismes n'est pas susceptible de faire l'objet d'un scrutin référendaire car il ne requiert que l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement sur le site web de la municipalité.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

**DONNÉ À VILLE DE LÉRY, ce 23<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2021.**



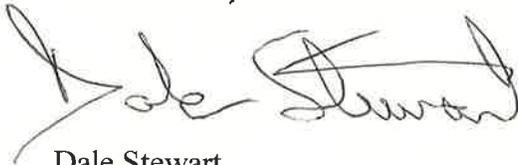
Dale Stewart  
Directeur général et secrétaire-trésorier

***CERTIFICAT DE PUBLICATION***

**AVIS PUBLIC**

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant une copie au bureau de la municipalité entre 9 h et 12 h ; j'ai également fait publier cet avis dans le journal Le Soleil de Châteauguay, édition du 29 septembre 2021.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce 23<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2021.



Dale Stewart  
Directeur général et secrétaire-trésorier